

FORMATION DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation permet au référent désigné par l'employeur d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour informer, orienter et accompagner les salariés, contribuer à la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes et participer au traitement des signalements dans le respect du cadre légal et des procédures internes de l'entreprise.

PROGRAMME

LES VIOLENCES SEXISTES SEXUELLES ET MORALES AU TRAVAIL

- **LES CHIFFRES DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU SEXISME AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU CYBERHARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

LES ACTEURS DE PRÉVENTION

- **IDENTIFIER LES ACTEURS INTERNES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT**
- **IDENTIFIER LES ACTEURS EXTERNES DANS LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT**

FORMATION OBLIGATOIRE

Article de référence : Convention collective
Public concerné : Dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.(article Article L1153-5-1 du code du travail)

DURÉE

1 jour : 7 heures (1 jour)
2 jours : 14 heures (2 jours)

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux référents désignés par l'employeur, en matière de harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

PRÉ-REQUIS

Aucun

MODALITÉ

Présentiel et/ou distanciel

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Taux de satisfaction : En cours de consolidation
Indicateurs calculés sur les 24 derniers mois.

TARIFS

INTRA — **De 1 à 14 participants**

1 jour - À partir de 850 € net de taxe
2 jours - À partir de 1 500 € net de taxe

INTER

1 jour - 200 € net de taxe / participant
2 jours - 400 € net de taxe / participant

PROGRAMME - SUITE

CRÉER UNE CARTE DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

DÉTECTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES

IDENTIFIER LES FACTEURS DE RISQUES

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE HARCÈLEMENT DANS L'ENTREPRISE

LA STRATÉGIE DU HARCELEUR

PRÉVENTION ET ACTION

ETABLIR DES MESURES DE PRÉVENTIONS CONTRE LE HARCÈLEMENT

SENSIBILISER ET ENGAGER LES SALARIÉS CONTRE LE HARCÈLEMENT

CONCEPTION ET DÉPLOIEMENT DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

AGIR EN CAS DE HARCÈLEMENT

MENER L'ENQUÊTE



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une formation pratique pour structurer sa mission de référent et savoir réagir face à un signalement. Études de cas et simulations permettent de travailler l'accueil, l'information et l'orientation des salariés. Les participants explorent également la coordination avec les RH, l'employeur et les représentants du personnel, ainsi que les actions de prévention.

MOYENS ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUES EN DISTANCIEL

Formation par visioconférence : type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique

Chaque participant doit disposer d'une adresse e-mail valide

Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro, casque ou haut-parleurs et connexion internet)

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- L’évaluation repose sur des questions et des mises en situation : accueil d’une personne, analyse des informations et choix des suites adaptées à son rôle. Des retours personnalisés consolident les acquis. Émargement et attestation de formation complètent le suivi.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Un support dématérialisé, des fiches de repères juridiques et des trames d’aide au traitement des signalements accompagnent la formation. Ces ressources facilitent la clarification du circuit interne et la préparation d’actions de sensibilisation.

MODALITÉ DE SANCTION

- Attestation de formation

PROFIL DU FORMATEUR

- Un intervenant disposant de compétences en droit social et en prévention des violences sexistes et sexuelles au travail. Son approche associe analyse des situations, posture professionnelle et organisation de la prévention.

DÉLAIS D'ACCÈS

- Inter : Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact. La formation est programmée aux dates et lieux définis lors de l'inscription.
- Intra : Le délai de réponse à la demande de devis est de 48 heures après prise de contact. Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire pour organiser la formation.

RECYCLAGE ET VALIDITÉ

- Durée de validité : 48 mois

ACCESSIBILITÉ ET ACCÈS HANDICAP

- En cas de besoin spécifique ou d'obstacle identifié, il est possible de contacter le référent handicap et inclusion à l'adresse suivante : inclusion@ldformationconseil.com.